

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

SIEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

Délibération n°5

Objet : Création d'emplois permanents

Date de convocation :
08/02/2018

Date d'affichage :
08/02/2018

Nombre de Membres en exercice :
29

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :
18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille dix-huit,
le 22 février à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Hervé QUET, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Pouvoir : M. Alain MALMON a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROZES.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer trois emplois permanents à temps complet.

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdo.	Date de création
1	Agent de maîtrise principal	Adjoint au responsable technique du service déchets	35 h	01/07/2018
2	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	Agent du service déchets	35 h	01/07/2018

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte les propositions de son Président présentées ci-dessus,

Charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

- ADOPTÉE -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

